FICHE DE PRÉSENTATION DU PROJET N°3 :

Nom du projet : plan de prévention et de réduction des déchets à la source 2024-2026
Demandeur de l'aide : Communauté de communes Touraine Est-Vallées

COHÉRENCE DU PROJET AVEC LA STRATÉGIE LEADER DU GAL LOIRE TOURAINE :

Le projet est présenté sur la fiche action :
N°4 : Accompagner la sobriété des ressources et des aménagements

Le projet répond aux objectifs de la fiche action :

- ○ Promouvoir la sobriété des ressources naturelles, énergétiques et foncières
- ☑ Réduire la production de déchets et valoriser les démarches de réemploi, réutilisation et recyclage des déchets
- ☑ Encourager l'économie circulaire et l'économie de seconde main
- ○ Diminuer l'imperméabilisation des sols et encourager la végétalisation de l'espace public

DESCRIPTIF DU PROJET :

Localisation du projet : territoire communautaire

Contexte du projet : Le programme de prévention des déchets ménagers et assimilés de la CCTEV a pour objectif de réduire le poids des déchets ménagers. Le territoire communautaire regroupe plus de 17 000 foyers. En 2020, les habitants de la CCTEV produisent en moyenne 193 kg d'ordures ménagères résiduelles (OMR), l'objectif du plan de prévention est de les réduire à 153kg/hab par an en 2027. Un échantillonnage des OMR produites par les habitants de la CCTEV a été mené en 2022 et a montré que plus de 70% des déchets du bac d'ordures ménagères pourraient être triés dans le bac jaune ou les verres, déposés en déchetterie ou compostés. Pour réduire la part des déchets recyclables encore présents dans les bacs gris, plusieurs pistes sont envisagées comme sensibiliser au gaspillage alimentaire, favoriser le retrait des biodéchets des OMR, augmenter le taux de captation des déchets d'emballages recyclables ou encore cibler les foyers qui trient mal leurs déchets.

Aussi pour répondre aux enjeux du programme, la collectivité a fait le choix de recruter un animateur - préventeur afin d'assurer une communication et une animation de prévention de proximité. Les actions qui seront menées viseront à encourager la gestion séparée des biodéchets et sensibiliser davantage au geste de tri des habitants. L'agent recruté devra notamment réaliser des actions de sensibilisation au tri et aux biodéchets en milieu scolaire et auprès du grand public, piloter la distribution des composteurs, suivre le parc du compostage collectif, assurer un contrôle de la qualité du tri et piloter les campagnes de communication.

Objectifs du projet :

- Réduire la part des déchets ménagers et augmenter le tri des biodéchets
- Développer la sensibilisation et la communication en faveur de la réduction des déchets

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL DU PROJET :

DEPENSES		RECETTES	
Frais salariaux sur 2 ans	78 988.00 €	Etat : Fonds verts	30 000.00 €
Coûts indirects (forfait 15% des frais salariaux)	11 848.20 €	LEADER	40 000.00 € (plafond)
		Autofinancement	20 836.20 €
TOTAL	**90 836.20 €**	**TOTAL**	**90 836.20 €**

La subvention Leader est calculée à partir du cofinancement public et des 20% d'autofinancement obligatoire.

CALENDRIER PRÉVISIONNEL DU PROJET :

Date prévisionnelle de début de projet : 01/09/2024

Date prévisionnelle de fin de projet : 31/08/2026

RESPECT DES PRINCIPES DU PROGRAMME LEADER :

Notion d'innovation : création d'1 ETP pour sensibiliser davantage les habitants de la CCTEV à la gestion et la réduction de leurs déchets.

Mise en réseau : le projet est mené à l'échelle communautaire en lien avec les communes, les habitants, les bailleurs sociaux, les écoles, les éco-organismes, les associations locales, les commerces... Des actions spécifiques seront conduites dans les écoles et avec les bailleurs sociaux pour les composteurs partagés.

Exemplarité du projet : la CCTEV déploie un programme de prévention et de communication depuis plusieurs années. Elle participe à l'élaboration d'un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) à l'échelle du département 37 porté par le syndicat Touraine Propre. La réalisation d'une campagne de caractérisation des OMR (MODECOM) en 2022 a permis d'identifier le contenu du bac à ordures ménagères et de cibler ainsi les actions prioritaires à mener pour réduire les déchets.

AVIS DES MEMBRES DU COMITÉ DE PROGRAMMATION :

AVIS FORMULÉ APRÈS PRÉSENTATION DU PROJET ET À PARTIR DE LA GRILLE DE SÉLECTION DU PROJET

Avis d'opportunité du 03/12/2024 : FAVORABLE

Instruction réglementaire en date du 22/04/2025

Avis définitif : PROGRAMMÉ